

Composition du Comité permanent de la Convention sur les zones humides

pour la période allant de la clôture de la COP7 de Ramsar, le 18 mai 1999,
à la clôture de la COP8 de Ramsar, qui aura lieu en 2002

Note: Selon la Résolution VII.1, la représentation de chaque région est proportionnelle au nombre de Parties contractantes dans cette région.

Président: M. Stephen Hunter, Chef, Groupe "Biodiversité",
Environnement Australie

Vice-président: M. Paul Mafabi, Administrateur, Programme national pour les
zones humides, Ministère de l'eau, des terres et de
l'environnement, Ouganda

Membres ayant le droit de vote:

Afrique	Algérie, Ouganda et Togo
Asie	Inde et Japon
Europe	Arménie, France, Norvège et Slovaquie
Région néotropicale	Argentine et Trinité-et-Tobago
Amérique du Nord	Mexique
Océanie	Australie
Pays hôte de la COP7 (1999)	Costa Rica
Pays hôte de la COP8 (2002)	Espagne

Composition du Sous-groupe des finances du Comité permanent:

Algérie, Argentine, Arménie (Président), Japon et Mexique.

Observateurs permanents:

Pays-Bas et Suisse

Autre observateur habituel:

Le Président du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST):

Organisations internationales partenaires (Résolution VII.3) invitées à participer en tant qu'observateurs:

BirdLife International
UICN-Union mondiale pour la nature
Wetlands International
Fonds mondial pour la nature (WWF)